



**UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS  
CONFEDERES FORCE OUVRIERE DE GUYANE**

## **LE PARADIS DES EMPLOYEURS**

### **Zones franches : territoires offerts aux patrons !**

**Se voir offrir infrastructures, eau, électricité, énergie. Ne payer ni impôts, ni charges... et à peine ses salariés, lesquels, qui plus est, sont dénués des droits les plus élémentaires. Ce rêve de patron ultralibéral est devenu réalité dans ces territoires qu'on dit « francs ». Le monde en compte aujourd'hui trois mille.**

La floraison des zones franches est l'une des conséquences de l'explosion, à partir du début des années 1980, de la dette des pays en voie de développement et de leur incapacité à la rembourser. Elle les livra pieds et poings liés aux institutions financières internationales, FMI, banque mondiale, OCDE, qui étaient pourtant en partie grandement responsables de cette situation.

Jusque-là, ces pays, pour la plupart, avaient appliqué des politiques économiques qu'on peut qualifier de protectionnistes en établissant des barrières douanières afin de protéger leurs industries nationales. En même temps, ils limitaient et encadraient les investissements étrangers.

Les organisations financières internationales leur enjoignirent d'effectuer un virage à 180 degrés, de prendre un nouveau cap auquel l'orthodoxie libérale servirait de boussole. Pour se développer, s'enrichir, rétablir les comptes, il fallait dorénavant faciliter les investissements privés étrangers en libéralisant, privatisant, déréglementant.

Le moyen : les zones franches, qui furent parées de toutes les qualités. Selon leurs partisans, elles allaient créer des emplois sur place et, du coup, améliorer la balance commerciale en augmentant les exportations, enfin former les travailleurs locaux aux technologies les plus modernes.

Pour récolter tous leurs supposés bienfaits, les pays d'accueil, en contrepartie, devaient se montrer accommodants et généreux. C'était à eux de régler dans les zones tous les coûts d'infrastructures, routes, installations portuaires, mises en place de lignes téléphoniques, d'un réseau de distribution de l'eau et de l'énergie.

Mieux encore, les premières années, les investisseurs seraient dispensés, en totalité ou en partie, d'acquitter la facture de ces services. Ils leur seraient offerts. Enfin, et c'est le plus important, les entreprises étrangères y bénéficieraient de l'exonération des droits de douanes et d'un traitement fiscal et social préférentiel.

On compte aujourd'hui environ trois mille zones franches dans le monde, sous différentes appellations : Free zones, Maquiladoras, Spécial economic zones, Points francs... On n'en trouve pas que dans les pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique situés au sud des Etats-Unis. Plusieurs nations du Vieux Continent en possèdent dont certaines sont membres de l'Union Européenne, (Malte, Chypre), devant bientôt y adhérer, (Bulgarie), ou aspirant à le devenir, (Turquie). Elles sont particulièrement nombreuses dans le sud et l'est du bassin méditerranéen et proposent toutes, à des degrés divers, des mesures du même ordre.

A Chypre, par exemple, les entreprises étrangères sont exonérées de droits de douane et de charges. Elles acquittent un impôt sur les sociétés de 4,5% à 0% contre 20% pour les sociétés nationales.

Au Maroc, elles bénéficient d'une exonération totale d'impôts sur les sociétés et sur le revenu les cinq premières années, et de 50% les années suivantes. Elles n'ont pas à acquitter la TVA sur tous les équipements, matières premières, outils. Elles peuvent transférer sans limitation leurs profits après impôts.

En Tunisie, les entreprises exportant au moins 80% de leurs produits bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans et d'un impôt réduit de 50% au-delà. Les profits réinvestis sont totalement défiscalisés. Des incitations supplémentaires sont disponibles pour promouvoir les investissements dans la santé, l'éducation, les transports, la protection de l'environnement, le traitement des déchets, la recherche et le développement technologique.

Les exonérations fiscales et sociales ne sont pas le seul avantage consenti aux investisseurs privés dans les zones franches. Les droits de l'homme et des salariés y ont peu cours. Y travailler s'apparente plus à l'esclavage qu'au salariat tel qu'il est vécu en Guyane, en France ou dans les nations démocratiques. Le coût du travail y est tel que le MEDEF n'oserait le rêver.

Dans les maquiladoras, au Mexique, pays qui n'a toujours pas ratifié les conventions de l'Organisation internationale du travail sur le droit d'organisation et de négociation collective et sur l'âge minimum, les entreprises utilisent les syndicats « officiels » pour empêcher toute grève ou protestation.

Des listes noires de syndicalistes circulent afin d'exclure les récalcitrants des embauches. Tous les moyens sont utilisés pour empêcher la formation de syndicats libres : menace de licenciement ou de fermeture de l'usine, voire des menaces physiques.

Le résultat est que les salaires y sont inférieurs de moitié à ceux en vigueur dans les entreprises manufacturières hors zones franches. Ils ont été constamment tirés vers le bas, en raison de la collusion entre employeurs, syndicats officiels et gouvernement, qui fixe le salaire minimum. Celui-ci a baissé de 50% entre 1987 et 1997. Les zones franches étaient pourtant censées, selon les institutions financières internationales, élever le niveau de vie des populations...

Autre grave conséquence, les zones franches détruisent les emplois dans les sites de production où ne sont pas en vigueur les exonérations fiscales et sociales qu'elles accordent. Aux Etats-Unis, on les considère comme responsable de la fermeture de 2300 sites de production et de la perte de plus de 180000 emplois directs. Les mêmes effets vont se produire, ils commencent déjà à le faire, autour de la Méditerranée, là où les zones franches sont en place. Les investissements des industriels européens se feront automatiquement au détriment de l'emploi en Europe. Incapables de faire face à cette concurrence, les entreprises nationales seront contraintes de se vendre à des investisseurs étrangers, comme c'est déjà le cas au Maroc et en Tunisie.

Mais pouvait-on attendre un autre résultat d'une innovation conçue par des institutions financières telles que le FIAS (Foreign Investment Advisory Service), commission de la Banque mondiale à laquelle sont associés les dirigeants des grandes entreprises ?

Dominique BONADEI  
Secrétaire Général Adjoint  
*Octobre 2007*